



**„Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration et Directeur Général
au Capital social de 10.000.000.000 GNF. Siège social : Immeuble friabase,
Commune de Kaloum, Conakry- Guinée. RCCM : GC-KAL/037.480A/2011.**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOGUIPAMI**

**L'an Deux mille vingt-six,
Le 21 janvier,**

Les administrateurs de la société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA » se sont réunis au siège du Ministère des Mines et de la Géologie, sis à Conakry (commune de kaloum) le 21 janvier 2026 à partir de 12H00 à 13H30 GMT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et adoption du projet d'ordre du jour ;
2. Examen et adoption du Rapport de gestion de la Direction Générale pour l'exercice 2025 ;
3. Examen et adoption du Rapport du Commissaire aux comptes au titre de l'article 715 de l'OHADA ;
4. Arrêté des comptes de la SOGUIPAMI pour l'exercice 2025 ;
5. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
6. Date de l'Assemblée générale portant décision de l'actionnaire unique ;
7. Questions diverses.

Etaient présents 6 membres du CA sur 7 à savoir :

SEM : - Bouna SYLLA (MMG) Président,
- Mourana SOUMAH (MEF) vice-président,
- Facinet SYLLA (M Budget) membre,
MM : - Ibrahima Sory DIALLO (ACGP) membre,
- Aboubacar Kagbè TOURE (SOGUIPAMI) membre,
Mme - Hadja Rayhanatou DIALLO (SOGUIPAMI) membre.

La réunion a été présidée par M. Bouna SYLLA, Président du CA, Ministre des Mines et de la Géologie.

Le président de séance ayant constaté la présence de 6 administrateurs sur les 7, a déclaré que le quorum est atteint, en conséquence le Conseil



d'Administration pouvait valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Après avoir officiellement procédé à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue aux Administrateurs, le président a adressé de vives félicitations à la SOGUIPAMI pour sa gestion et sa gouvernance.

L'ordre du jour a ensuite été présenté.

1. Examen et adoption du projet d'ordre du jour.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité sans amendements.

2. Examen et adoption du Rapport de gestion de la Direction Générale pour l'exercice 2025.

Le Directeur général de la SOGUIPAMI a commencé par féliciter le président Mamadi Doumbouya pour son élection tout en lui souhaitant pleine réussite. Il a ensuite résumé les faits saillants et les activités de la Société au 31 décembre 2025 dans les domaines :

1. Des activités de Recherche minière.

Au cours de l'année 2025, la SOGUIPAMI a réalisé des activités minières et assuré le suivi des relations communautaires des zones impactées par les permis de ses partenaires.

Ces activités ont concerné :

- le Suivi des demandes de renouvellement de permis miniers (permis d'or n° 22270 et 22271 de la SOGUIPAMI) ;
- la recherche de partenaires pour le développement des permis promotionnels de bauxite (Ex EURASIAN et sella);
- le renouvellement des autorisations d'exploitation temporaire des carrières de granite de la SOGUIPAMI (AETC/2024/079/MMG/DNM/DC et AETC/2024/080/MMG/DNM/DC) et les demandes de neuf (09) bancs d'emprunt et d'une carrière de granite, conformément à la Convention de Base Amendée et Consolidée et aux ajustements bipartites signés le 10 août 2023 entre l'État, Simfer S.A. et RTME ;
- le Renouvellement des autorisations d'exploitation des carrières de granite de senguelen.

Au cours de l'année 2025, les trois (03) permis de recherche de la SOGUIPAMI (deux permis d'or et un permis de diamant), ont été retirés à la suite d'une décision de l'administration minière. Ce retrait a entraîné l'arrêt des travaux de recherche minière sur ces permis d'or et de diamant.

2. la Gestion du portefeuille et de la Commercialisation de minerais.

BS
AV



p. 2



Dans le cadre du suivi du portefeuille minier de l'Etat, la SOGUIPAMI a procédé en 2025, à l'analyse des états financiers et rapports d'activités de Vingt-deux (22) sociétés minières : Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), Société Anglogoldashanti (SAG), Société Minière de Boké (SMB), Alliance Minière Responsable SARL (AMR), Bel air mining SA (BAM), Société Minière de Dinguiraye (SMD), Chalco Guinée, Société des Mines de Mandiana (SMM), Ashapura Minex Ressources, Ashapura Guinea Ressources SAU, Ashapura Boffa, Société Guinéenne des Mines de Fer SAU (SGMF), Compagnie de développement des mines internationales HENAN-CHINE/GUINEE SA, Kouroussa Gold Mine (KGM), New Japan Mining Company, Dynamic Mining (DM), Chalco Port, Alliance Mining Commodities (AMC), Alliance Mining Commodities Limited, Guinea Gold Exploration (GGE), Guinea Birimian Gold (GBG), Simfer (Rio Tinto), Winning Consortium Simandou (WCS), EGEC MINING.

3. Commercialisation de minerai.

Au cours de l'année 2025, la SOGUIPAMI a mis en œuvre les orientations de l'Etat relatives au droit de commercialisation et au droit de suite au niveau des sociétés en phase de production. La SOGUIPAMI envisage des actions pour l'opérationnalisation de la GUITRAM et la perception des droits de transport maritime auprès des sociétés en activité.

4. Activités financières.

Au cours de l'année 2025, la SOGUIPAMI a réalisé un Chiffre d'affaires de **GNF 307 milliards** contre **GNF 181 milliards en 2024** soit une progression de **69,6%**.

Ce Chiffre d'affaires, se concrétise par un résultat net comptable de **GNF 124.5 milliards, contre GNF 64.7 milliards en 2024**, soit une progression de **93%**.

La situation globale de la trésorerie est passée de **GNF 85,3 milliards au 31 Décembre 2024 à GNF 167.1 milliards au 31 décembre 2025**, soit une augmentation de GNF 81.8 milliards en tenant compte des paiements de **GNF 75 milliards de dividendes** à l'Etat, de GNF 18 milliards de solde d'impôt sur les sociétés de 2024, ainsi que de GNF 65.5 milliards de contribution aux Programmes d'Actions Prioritaires et de GNF 48 milliards de dépenses de sécurisation des zones minières.

Au terme de l'exercice budgétaire, l'excédent des revenus sur les dépenses a été de **GNF 169 milliards, soit 375% de l'objectif annuel de GNF 45 milliards ;**

Avec ses résultats concrets sur 2025, la SOGUIPAMI *payera en 2026, des dividendes de GNF 100 milliards en plus du reliquat de GNF 32 milliards*



p. 3



d'impôts sur les sociétés, qui ont été de GNF 50 milliards sur l'année écoulée.

En conclusion le Directeur Général a exprimé ses remerciements aux membres du Conseil d'administration, à la tutelle et au Chef de l'État, pour leur soutien indéfectible qui ont favorisé les performances atteintes. Il a aussi attiré l'attention de monsieur le ministre des mines et de la géologie sur nos demandes de permis promotionnels qui sont restées sans suite.

Au terme de cette présentation, le Président du Conseil d'administration a félicité la Direction Générale de la SOGUIPAMI et l'ensemble du personnel pour ce résultat qui se traduit par une augmentation de la contribution au budget de l'Etat.

Au titre des décisions, le Conseil d'administration a :

1. Autorisé l'Ouverture d'un compte de la SOGUIPAMI dans une banque primaire de la place pour la réalisation des opérations de commercialisation et de développement de projets miniers. La Direction générale a été invitée à adresser un courrier au ministre de l'Economie et des Finances pour cette ouverture de compte.
2. Autorisé l'Augmentation du capital social de la SOGUIPAMI à GNF 40.000.000.000 par prélèvement de GNF 30.000.000.000 sur les réserves libres ;
3. Adopté le Rapport du Commissaire aux comptes au titre de l'article 715 de l'acte uniforme de l'OHADA ;
4. Arrêté les comptes et le bilan de la SOGUIPAMI pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et qui se soldent par un résultat bénéficiaire net d'impôts de **GNF 124.579.271.274.**

Les états financiers présentés se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan:	GNF: 239.182.035.238
Capital social :	GNF : 10.000.000.000
Capitaux propres :	GNF : 179.946.137.231
Total Chiffre d'affaires :	GNF : 306.977.815.088
Résultat Net (Bénéfice) :	GNF : <u>124.579.271.274</u>

du BS



5. Proposé l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 comme suit :

-Dividendes de l'Etat : **GNF 100.000.000.000**
- Report à nouveau : **GNF 24.579.271.274.**

Après cette affectation, le compte report à nouveau sera de **GNF : 30 541 203 948 (dont GNF 5 961 932 674 de report à nouveau antérieur).**

6. Décidé de tenir l'Assemblée générale ordinaire portant décision de l'actionnaire unique dans l'après-midi du 21 janvier 2026.

7. Questions diverses.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président a déclaré la séance levée à 13H30.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par le Président et le Vice-Président.

Le Président



Bouna SYLLA



BS

La Secrétaire



H. Rayhanatou DIALLO

R

